Commune de LE MONTSAUGEONNAIS

3 Rue de la Gare
PRAUTHOY
52190 LE MONTSAUGEONNAIS
Tél : 03.25.88.30.41 (mairie déléguée de Vaux-sous-Aubigny)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2

(Articles L.153-36 à L.153-48 du code de l'urbanisme)

DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune déléguée de Vaux-sous-Aubigny

Arrêté le 04/09/2014
Approuvé le 03/07/2015

La modification simplifiée n° 2 du PLU de Vaux-sous-Aubigny a été acceptée par délibération n°040/2017 en date du 6 Mars 2017.

Le document modifié est l'annexe 6 – Emplacements réservés

Avant modification :

N° PLAN	DESTINATION	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
1	Création de voirie	700 m2	Commune
2	Création de voirie	580 m2	Commune
TOTAL		**1 280 m2**	**Commune**

Projet de modification :

Suite à la délibération n° 021/2017 du 13 Février 2017, le conseil municipal souhaite lever définitivement l'emplacement réservé n° 2, concernant les parcelles cadastrées AB 422, AB 425 et 426 situées 16 Avenue de Bourgogne, compte-tenu du fait de l'existence de plusieurs accès à cette zone classée à urbaniser, et notamment l'emplacement réservé n° 1.

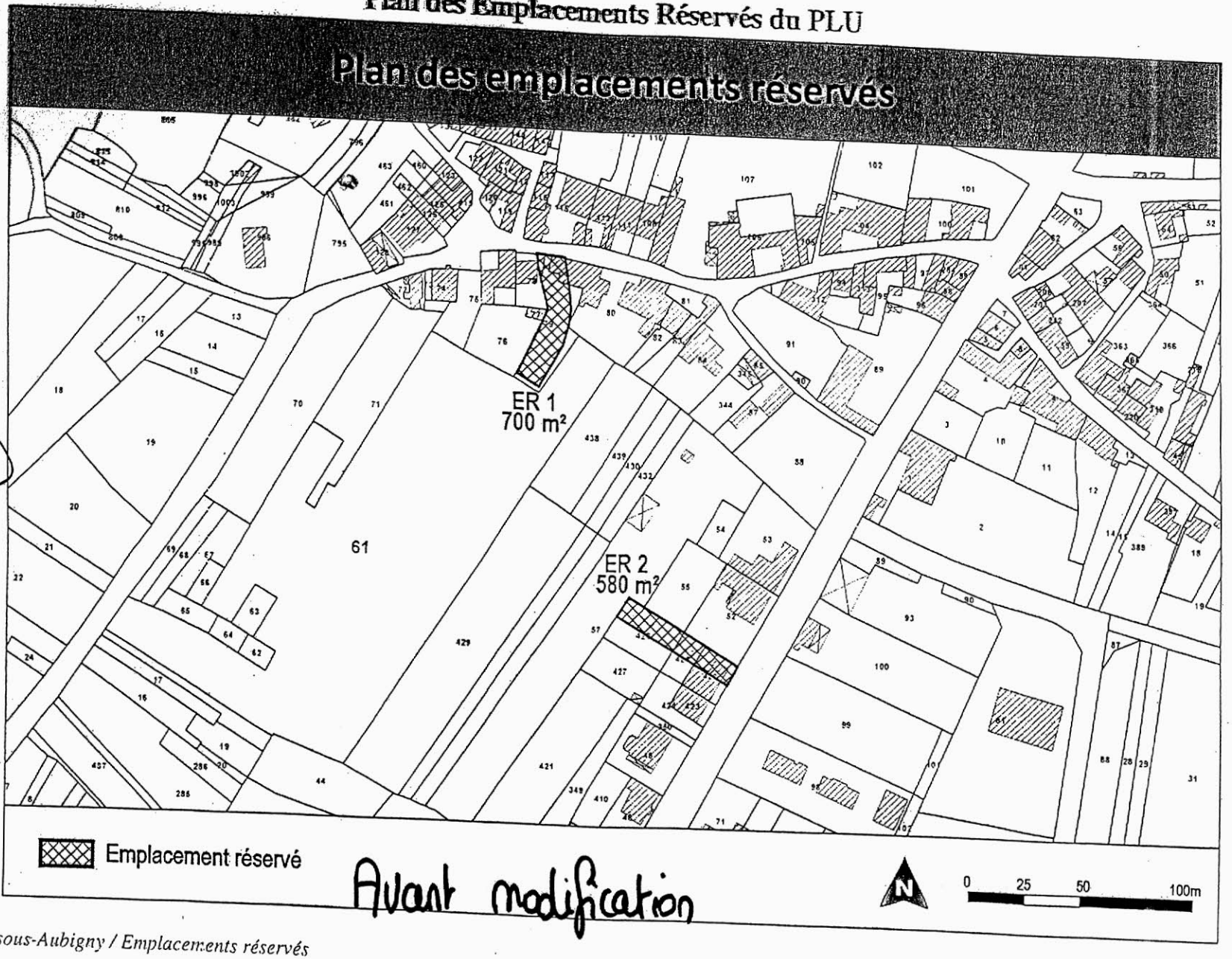
N° PLAN	DESTINATION	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
1	Création de voirie	700 m2	Commune
TOTAL		**700 m2**	**Commune**

Fait à Prauthoy, le 10 Mars 2017

Le maire, Charles Guené

Commune Le Montsaugeonnais (Haute-Marne)

Plan des Emplacements Réservés du PLU

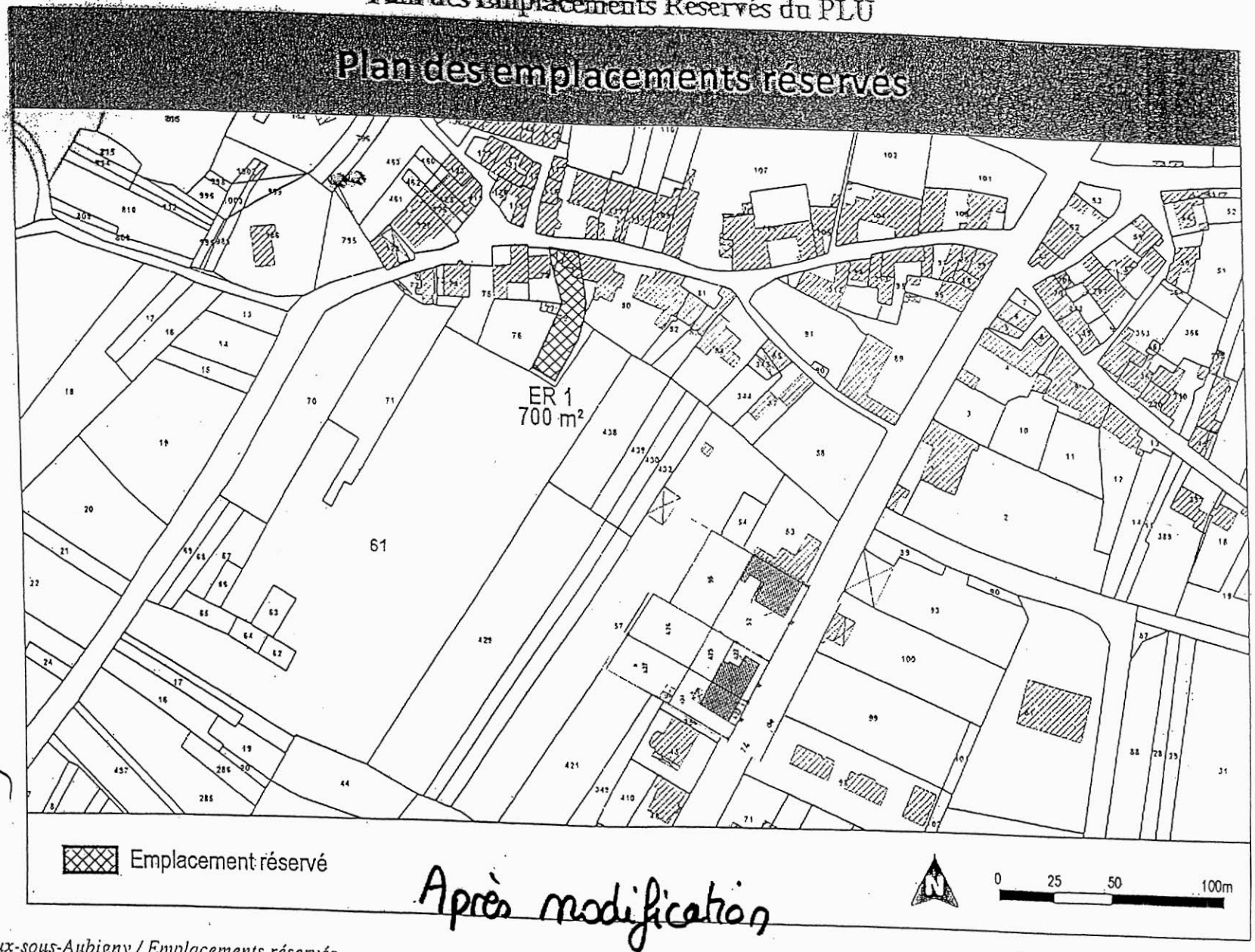


Commune Le Vaudes-Aubigny ★ 52 Haute-Marne

PLU Vaux-sous-Aubigny / Emplacements réservés

E3C

Plan des Emplacements Réservés du PLU



Commune Le Montsaugeonnais 52 Haute-Marne

Réception au contrôle de légalité le 20/02/2017 à 15:44:11
Référence technique : 052-200055770-20170213-021_2017-DE
Affiché le 20/02/2017 - Certifié exécutoire le 20/02/2017

République Française

Département de la Haute-Marne

COMMUNE DE LE MONTSAUGEONNAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
30	20	20

Date de convocation
31 Janvier 2017

Date d'affichage
16 Février 2017

N° 021/2017

L'an deux mille dix-sept, le treize du mois de février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Charles Guené**, maire.

Présents : **Dominique BERNARD, Thierry BON, Brigitte BOULANGER, Camille CADET, Dominique COLLIER, Jean-Pierre COUROUX, Sylvain DELLA CASA, Auguste DE MESQUITA, Thérèse FAIVRE, Charles GUENÉ, Jean-Marie HUMBLOT, Marie-Annick KAMIL, Jackie KENSIER, Vincent MEGA, Gérard PETER, Christian PETIT, Anna-Maria PIROLLEY, Franck RONOT, Berthe SEIGNEUR, Françoise TAILLON**

Excusé : **Steve DERREZ**

Absents : **Michel AUER, Philippe CAVIN, Isabelle DELANGRE, Alexis FEBVAY, Fabien GUENÉ, Jean-Pierre GUENÉ, Daniel MIKOLAJCZYK, Sylvain TEMPLIER, William WALTHER.**

Madame Marie-Annick KAMIL a été nommée secrétaire.

Objet : EMPLACEMENT RESERVE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE VAUX SOUS AUBIGNY

Le maire fait lecture d'un courrier de Mme ORDINAIRE qui souhaite exercer son droit de délaissement pour les parcelles cadastrées AB 422, 425 et 426 situées 16 Av de Bourgogne à Vaux-sous-Aubigny.
Le maire rappelle que ces parcelles bénéficient d'un emplacement réservé en faveur de la commune (ER2) dans le plan local d'urbanisme.
Après délibération, le conseil municipal (19 voix pour, 1 voix contre) décide de lever définitivement l'emplacement réservé sur ces parcelles compte-tenu du fait de l'existence de plusieurs accès à cette zone classée à urbaniser.
Le maire est chargé de mettre en œuvre la procédure et est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le maire, Charles Guené

